



Détails des postes éligibles pour les frais mentionnés dans votre arrêté ministériel de subvention « Maya »

Intitulés des frais	Précisions	Seuil maximum	Exemples de frais non éligibles
ARBRES	Mellifères, indigènes ou ornementaux, isolés ou en alignement.	-	Espèces exotiques potentiellement envahissantes.
ARBRES FRUITIERS	Basse, demi ou haute tige : pommiers, poiriers, pruniers, ...	-	
ARBUSTES	Mellifères, indigènes ou ornementaux, petits fruitiers : plants de haies ou plants pour massifs	-	Espèces exotiques potentiellement envahissantes.
VIVACES	Mellifères, indigènes ou ornementales : plantes de massifs, bulbes botaniques à naturaliser	-	Espèces exotiques potentiellement envahissantes. Plantes annuelles, légumes à repiquer, semences potagères.
SEMENCES POUR PRAIRIE/PELOUSE FLEURIE	Mélange pérenne de graminées/vivaces.	-	Semences exclusivement annuelles
FOURNITURES NECESSAIRES A LA PLANTATION	<ul style="list-style-type: none"> - Paillage : écorces, bâche biodégradable, broyat, ... - Tuteurs : piquets, liens, clous, planches, ... - Amendement : terreau, fumier, engrais naturels, compost, pralinage, ... - Clôture de protection : piquets, fil de tension, en châtaignier, grillage, tendeurs, ... - Protections : treillis, gaines, spirales, corsets, ... 	-	Caution palettes, frais de livraison
PANNEAUX DIDACTIQUES	Panneaux explicatifs associés aux aménagements Maya ...	500 euros maximum pour les 3 postes	
HOTELS A ABEILLES	Hôtels à abeilles		
SPIRALES AROMATIQUES	Matériaux nécessaires à leur construction : pierres, sable...		
LOCATION DE MACHINE	Dont frais de transport	-	Carburant

